

D2026-028

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PUY-DE-DÔME

MAIRIE de ROYAT



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

*L'an deux mil vingt-six, le seize du mois d'avril, à dix-huit heures, le Conseil municipal de la commune de ROYAT, dument convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie de Royat, sous la présidence de M. Hugo FRANCK, Maire de Royat.*

Date de convocation : 10 avril 2026

Etaient présents : MM. FRANCK Hugo, MERCIER Sophie, BEN Mélanie, SOLOIS Frédéric, JARLIER Marie-Anne, SEBBANE Nadia, ROQUIER Samuel, BOISSERIE René, BEDEL François, THOREAU Véronique, MANEIN Géraud, de ROCQUIGNY Laurence, PUYFAGES Aurélien, JOUFFRET Philippe, FORGET Sébastien, VIAL Louis, LUNOT Jean-Pierre

Absents / excusés : PRACROS Claude

Procurations :

- MEYER Michaël à Adrien PUYFAGES
- MANSOUR Lionel à FRANCK Hugo
- LEHOURS Catherine à ROQUIER Samuel
- HENG Anne-Elisabeth à THOREAU Véronique
- MORIN Pierre-François à SEBBANE Nadia
- DE DONNO Aurélien à SOLOIS Frédéric
- SCHOENIG Leila à MERCIER Sophie
- FORGET Sébastien à JOUFFRET Philippe
- BIGOURET-DENAES Christine à VIAL Louis

*Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-27 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 17

Nombre de suffrages exprimés : 26 dont 9 procurations

*M. le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil municipal ; M. PUYFAGES Adrien a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a acceptée.*

**OBJET : Rapport d'Orientations Budgétaires -Débat d'Orientations Budgétaires**

Rapporteur : Hugo FRANCK, Maire

Comme en disposent les articles L. 2312-1 et L. 3312-1 du code général des collectivités

D2026-028

territoriales, l'assemblée délibérante prend acte de la tenue d'un débat d'orientation budgétaire et de l'existence d'un rapport sur la base duquel se tient ce débat.

Après avoir présenté à l'assemblée le **rapport d'orientation budgétaire** de l'année 2026, M. le maire invite le conseil municipal à en prendre acte.

***Le Conseil municipal, après en avoir débattu, décide de prendre acte du Rapport d'Orientation Budgétaire présenté.***

Fait et délibéré et en séance, les jour, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme,

**Le Maire,**  
**Hugo FRANCK**

**Adrien PUYFAGES,**  
**Secrétaire de séance**

